MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

Décision nº 7256 du 9 mai 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne

NOR : *INTJ1911067S*

Le commandant adjoint par suppléance de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant par suppléance du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision nº 20183 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828612S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er juin 2019 :

Pimpaud Alain	NIGEND : 138 172	NLS : 5 281 777

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er juin 2019 :

Pathias Karine	NIGEND : 154 686	NLS : 8 012 389
Laurent Mickaël	NIGEND : 176 804	NLS : 8 033 701

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er juin 2019 :

Giquel Vanessa	NIGEND : 323 928	NLS : 8 114 178
Portail Tony	NIGEND : 312 539	NLS : 8 108 445
Duhamel Christophe	NIGEND : 211 595	NLS : 8 063 323

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 mai 2019.

Le colonel, commandant adjoint par suppléance de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant par suppléance le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,
P. Ledoux